

L'académie de droit international de la Haye :

Une introduction par le Secrétaire général

Yves Daudet *

Conçue il y a plus d'une centaine d'années et entrée en fonctions en 1923, l'Académie de droit international de La Haye organise chaque année les célèbres cours d'été en droit international privé et droit international public, confiés à des spécialistes renommés et ouverts aux auditeurs de tous les pays du monde. Au fil du temps, d'autres activités se sont ajoutées : le centre de Recherches, le programme extérieur, le programme de perfectionnement et les colloques. L'ensemble de ces travaux font de l'Académie une institution en quête permanente d'adaptation aux besoins de son époque en matière de diffusion de la connaissance du droit international. Régulièrement, l'Assemblée générale des Nations Unies souligne « la précieuse contribution » que l'Académie « continue d'apporter au Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international » (A/Res/60/19).

Les origines et le développement de l'Académie

S'inscrivant dans le mouvement pour l'établissement de la paix par le droit, la création d'une Académie de droit international est évoquée lors de la conférence de La Haye de 1907 (après l'avoir été par l'*Institut de droit international* dès 1873). Deux conceptions s'affrontent alors, l'une, défendue par Ludwig von Bar en ferait une instance de médiation, donnant des avis sur les conflits, ce serait d'ailleurs un moyen d'éviter la création d'une juridiction internationale, tandis que, à Berne, le professeur O. Nippold défend l'idée d'une Académie vouée à l'enseignement qui pourrait fonctionner au sein, ou à côté, de la Cour permanente d'Arbitrage. À La Haye, dit-il, « La pratique et la théorie se trouveraient sur un pied de parfaite égalité et coopéreraient dans la noble tâche de développer le droit international et contribueraient de cette manière au maintien de la paix dans le monde. »

* Secrétaire général de l'Académie de droit international de La Haye, Professeur à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne).

À la Conférence de 1907, le temps manque pour discuter de plusieurs projets d'une université internationale à laquelle on pense d'abord, susceptible d'être créée à La Haye. Le gouvernement néerlandais reprend l'idée, à Londres en 1910 puis à Paris en 1912, et l'ILA se penche à son tour sur la question. Un projet d'une université dotée d'un corps enseignant permanent est alors lancé. Jugé trop ambitieux, le schéma est révisé par Tobias Asser qui propose un plan correspondant à peu près à ce que sera finalement l'Académie avec des cours qui se tiendront de juillet à octobre (à l'époque, les cours dans les universités se terminent bien avant l'été et ne recommencent qu'en novembre). Asser reçoit le prix Nobel de la paix en 1911 et affecte une partie de son montant à l'Académie, tandis que la Dotation Carnegie pour la paix dégage un fonds de 10 millions de dollars, administré par un *Curatorium* de 28 membres de nationalité américaine.

Cette structure sera ensuite réaménagée par James Brown Scott et Asser pour aboutir à la division entre un *Curatorium* chargé des aspects intellectuels et le *Conseil d'Administration* de la Fondation Carnegie des aspects matériels et financiers. Un *Secrétaire général* à la fois du *Curatorium* et du *Conseil d'Administration* et un *Comité des finances* sont également prévus. Les statuts de l'Académie sont finalement adoptés sur ces bases en 1914 et, par la suite, la structure changera peu. La première réunion se tient à Paris le 31 janvier 1914. Elle réunit les plus grands juristes de l'époque. Louis Renault est Président du *Curatorium*, Gibert Gidel Secrétaire général. L'inauguration est prévue pour octobre 1914 et les premiers cours pour 1915. Mais la guerre survient et il faudra attendre 1921 pour que la préparation reprenne. Charles Lyon Caen remplace Louis Renault décédé. Nicolas Politis est vice-président en 1922.

Le 14 juillet 1923, l'ouverture des cours a lieu à La Haye au Palais de la paix. Ils sont prononcés exclusivement en français, sans traduction, en présence de 353 auditeurs, dont 35 femmes, représentant 31 États. Au fil des années, ces chiffres croîtront pour atteindre une moyenne de 600 auditeurs au total pour les deux sessions, répartis en plus d'une centaine de nationalités. Le nombre de jeunes femmes parmi les auditeurs, significatif dès l'origine, a bien entendu beaucoup augmenté et s'équilibre aujourd'hui avec celui des hommes.

Au total, plus de 1.000 professeurs de tous les horizons ont dispensé des cours à l'Académie, suivis par plus de 40.000 auditeurs. Un grand nombre d'entre eux sont devenus des grands juristes, universitaires célèbres, praticiens réputés, des diplomates renommés, des hommes politiques de premier plan. À cet égard, le séjour à La Haye est une occasion exceptionnelle pour les auditeurs, non seulement de nouer de solides et précieux liens d'amitié à travers le monde, mais aussi de constituer leur futur carnet d'adresses professionnel.

Plusieurs centaines de professeurs et plus de 1.500 participants d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine ont été réunis lors des sessions extérieures.

Le Centre de Recherche enfin a accueilli plus de 1000 jeunes chercheurs travaillant sous la direction d'une centaine de professeurs.

À un titre ou à un autre, l'Académie a donc réuni un nombre considérable de participants et a ainsi fortement contribué à la diffusion de la connaissance du droit international, par l'enseignement et par la recherche, grâce à l'apport inestimable des plus grands noms du droit international qui ont mis leur savoir au service de ses diverses activités.

L'Académie aujourd'hui

L'administration de l'Académie

Un *Conseil d'administration* est en charge des aspects financiers et matériels du fonctionnement de l'Académie. Instance néerlandaise, composé de membres de nationalité néerlandaise, toujours présidé par une personnalité de premier plan, le Conseil d'Administration est étroitement lié à la Fondation Carnegie, laquelle gère le Palais de la Paix.

L'activité et la politique scientifiques de l'Académie sont définies par le Curatorium. Celui-ci est composé de dix-sept membres, tous de nationalités différentes, internationalistes réputés dans le monde universitaire, diplomatique ou de la pratique du droit international et placé sous la présidence d'une haute personnalité, juriste réputé ayant généralement une grande expérience de la vie internationale et diplomatique. Parmi les derniers présidents figurent Roberto Ago, Nicolas Valticos, Boutros Boutros-Ghali. Le Curatorium se réunit au moins deux fois par an. Un secrétaire général, d'ordinaire professeur d'université en droit international, prépare et exécute les décisions du Curatorium et assure la continuité de l'action de l'Académie.

L'esprit de l'Académie

L'Académie n'est pas une université, ne vise pas à l'être et se situe volontairement sur un plan différent. Certes, elle contribue à la formation en droit international puisqu'elle délivre des cours, certes, les meilleurs auditeurs peuvent espérer obtenir le prestigieux « Diplôme de l'Académie » délivré avec une extrême parcimonie (*v. infra*) mais elle s'en distingue par ses traits les plus importants. La forme dans laquelle sont donnés les cours est bien celle d'une réflexion sur la matière – souvent déjà connue des auditeurs les plus avancés- au moyen d'exercices qui se présentent comme des « conférences » sur des sujets variés, conduisant les auditeurs à s'interroger sur les questions essentielles et fondamentales. Si les cours ne se déroulent pas dans le beau jardin du palais de la paix, à l'image de celui d'Akados, ils relèvent bien de la conception originelle de l'*Akademeia*. Pour autant, l'analyse de la pratique, l'attention portée aux faits, si importants pour le

juriste, l'examen des solutions concrètes données aux problèmes posés font naturellement partie de l'exercice, en particulier dans le cadre de séminaires plus interactifs.

N'étant pas une université, elle ne dispose pas d'un corps professoral permanent et nul ne peut se prévaloir du titre de Professeur à l'Académie. Elle fait appel, pour ses enseignements à des universitaires, diplomates, praticiens qui lui sont extérieurs et qui proviennent de diverses institutions de différentes parties du monde. Hormis pour enseigner le cours général, le Curatorium ne fait que rarement une deuxième fois appel à un professeur déjà venu délivrer un cours spécial. Il lui apparaît en effet souhaitable d'atteindre, par la diversification des enseignants, la plus grande ouverture sur le monde et la plus grande diversité des points de vue et de l'expression des idées. Un constant renouvellement est ainsi assuré, garantie d'une permanente adaptation aux besoins et aux changements si rapides dans la vie juridique internationale d'aujourd'hui

Les programmes de l'Académie

Du programme initial, l'Académie a conservé les cours d'été, aménagés et structurés au fil des années qui restent le moyen privilégié de remplir sa mission de diffusion de la connaissance du droit international. Les profonds changements du monde et les aspirations nouvelles qu'ils ont engendrées ont conduit l'Académie à constamment adapter ses programmes et ses activités aux besoins pressentis ou formellement exprimés et à diversifier ses activités et ses méthodes.

Les cours des sessions d'été

Les cours d'été constituent l'activité principale et la mieux connue de l'Académie. Ils font l'objet d'une publication (v. *infra*).

Les cours ont lieu au Palais de la Paix de La Haye. Ils sont prononcés en anglais ou en français, une place égale étant faite aux deux langues, et traduits simultanément dans l'autre langue. Ils s'étendent sur une durée de six semaines en juillet et août de chaque année. Les trois premières semaines sont consacrées à la session de droit international privé, les trois suivantes à celle de droit international public. Un programme de bourses selon des critères de mérite permet à environ 30% des auditeurs de bénéficier d'une aide fournie par des organismes publics et privés ainsi que des personnalités de divers pays. La sélection est opérée par le Secrétaire général au nom du Curatorium de l'Académie.

À chacune des sessions, on distingue le cours général des cours spéciaux. Le cours général s'étend sur deux semaines (10 heures au total) en droit international privé et sur les trois semaines de la session (15 heures au total) en droit international public. Les cours généraux sont confiés à des professeurs de grande expérience et de grande notoriété. Ce

cours traitent en profondeur des évolutions, tendances et synthèses de la matière et sont une occasion pour les auditeurs de prendre du recul par rapport à celle-ci et de discerner, à travers une vue globale et une réflexion d'ensemble quels sont les grands axes de la discipline autour desquels se structure la pensée juridique. Le cours général est ainsi un apport essentiel à la formation des jeunes juristes qui viennent à l'Académie.

D'une durée de cinq heures et s'étendant sur une semaine, les cours spéciaux, comme leur nom l'indique, sont consacrés à des questions particulières ou à des monographies et sont donnés par des professeurs qui ont particulièrement étudié ces sujets dont ils sont spécialistes.

Les auditeurs reçoivent ainsi 45 heures de cours magistraux, généraux et spéciaux au titre de chacune des deux sessions. S'y ajoutent un séminaire donné par chaque professeur en relation avec le sujet de son cours. Dans ce cadre, les auditeurs sont plus à même de poser des questions, de demander des informations complémentaires sur le cours, de participer à des débats etc.

A l'issue de la session, les auditeurs ayant participé régulièrement aux cours reçoivent un *certificat d'assiduité*.

Enfin, pour les auditeurs de haut niveau, qui souhaitent préparer l'examen qui conduit au *diplôme de l'Académie*, ou qui sont prêts à participer à des séminaires d'approfondissement des questions de droit international privé ou public, des directions d'études, s'étendant sur les trois semaines de chaque session, sont placées sous la responsabilité d'un professeur.

L'*examen en vue du diplôme de l'Académie* comprend une épreuve écrite et une épreuve orale. Il est organisé à la fin de chacune des deux sessions et porte donc sur le droit international privé ou le droit international public, étant entendu que les candidats qui se présentent dans l'une des matières doivent aussi connaître les aspects majeurs de l'autre. (v. les détails de la réglementation de l'examen sur le site de l'Académie : www.hagueacademy.nl). Le diplôme jouit d'un grand prestige (à peine plus de 200 diplômes seulement ont été délivrés au cours des soixante dernières années).

Enfin, les auditeurs bénéficient des importantes ressources de La Haye en tant que capitale du droit international. La *bibliothèque du Palais de la Paix* qui est la plus grande bibliothèque du monde en matière de droit international est ainsi ouverte aux auditeurs de l'Académie pendant leur séjour. Ils disposent également d'un code d'accès leur permettant de télécharger des documents afin de mieux préparer leur séjour ou de compléter des recherches en cours. La connaissance des *institutions judiciaires et juridiques* ayant leur siège à La Haye sera également favorisée par un programme de conférences et de visites relatives à la Cour permanente d'Arbitrage, la Cour internationale de Justice, la Cour pénale internationale, les Tribunaux pénaux internationaux, le Tribunal irano-américain des réclamations, la Conférence de droit international privé de La Haye, etc.

Le programme des cours ainsi que les indications relatives aux modalités d'inscription (closes plusieurs mois avant le début des cours), demandes de bourses, possibilités de logement etc. peuvent être consultés sur le site de l'Académie : www.hagueacademy.nl

La plupart des activités scientifiques de l'Académie donnent lieu à une publication. La plus célèbre et la plus importante est le « *Recueil des cours* ». En 2008, près de 330 volumes à la reliure vert et or bien connue, inchangée depuis l'origine, ont été publiés. Cette série est la plus grande encyclopédie du droit international privé et public et constitue un instrument indispensable à tout étudiant, chercheur mais aussi praticien du droit international.

On trouve dans le « *Recueil* » la quasi-totalité des cours donnés par les professeurs au fil des sessions de l'Académie. La liste complète figure sur le site de l'Académie où sont également annoncées les parutions à venir s'agissant des cours récemment prononcés et pour lesquels leurs auteurs n'ont pas encore remis leur manuscrit définitif. (www.hagueacademy.nl)

Depuis 2006, l'Académie publie sous forme séparée aux éditions Nijhoff certains des cours généraux dont le Curatorium, en considération de leur intérêt scientifique particulier, a jugé souhaitable qu'ils fassent l'objet d'une diffusion spéciale. Les titres ainsi choisis figurent également sur le site de l'Académie

Le Centre de recherches

Dès la fin des cours d'été, s'ouvre le Centre de recherches. Celui-ci réunit pendant une durée de trois semaines douze chercheurs anglophones et douze chercheurs francophones qui, sous la direction d'un professeur dans chaque langue, réalisent un travail de recherche sur l'un des aspects du thème de la session (par exemple en 2006, « le terrorisme et le droit international », en 2007 « les règles et institutions du droit international humanitaire à l'épreuve des conflits armés récents », en 2008 « la mise en œuvre du droit de l'environnement », en 2009 « les diversités culturelles » et en 2010 « les migrations internationales »).

Les candidats doivent être de jeunes chercheurs déjà confirmés, hautement qualifiés par un diplôme élevé, doctorat ou diplôme de l'Académie, et qui ont acquis une maturité intellectuelle et un haut niveau de connaissances. Les participants sont tenus de remettre un rapport de recherche au Directeur du centre. Les meilleurs travaux sont publiés dans un ouvrage collectif consacré au thème de l'année en cause, dans la série des « Livres de droit de l'Académie ».

Pendant toute la durée de leur séjour à La Haye, les chercheurs reçoivent une bourse de l'Académie, laquelle prend également en charge leur voyage.

Les travaux du *Centre de recherches* font à leur tour l'objet d'une publication sous une double forme. Le rapport de chacun des directeurs de recherche relatif au thème choisi

pour l'année de référence est d'abord publié sous forme brochée. Ce document constitue à la fois un état de la question, exposé selon les conceptions des auteurs, et une intéressante indication sur la manière dont le Centre a fonctionné et sur la façon dont une recherche a pu être conduite sur le sujet en cause. Par la suite, est publié sous forme reliée et dans la même présentation que les cours, l'ensemble des meilleurs travaux réalisés par les jeunes chercheurs du centre sous la conduite des deux directeurs. Ces textes sont présentés selon la logique scientifique du plan qui a guidé les travaux, permettant de disposer, sur le sujet d'ensemble, d'une série d'études présentant un lien organisé. La liste des volumes publiés sous forme de couverture souple ou reliée (série « Les livres de droit de l'Académie ») peut être consultée sur le site de l'Académie (www.hagueacademy.nl).

Le Programme extérieur

A la fin des années 1960, l'Académie a mis en place le « programme extérieur », tenu généralement tous les ans et par rotation en Afrique, Asie et Amérique Latine, à l'invitation de gouvernements étrangers ou d'organisations internationales. À l'époque de la mise en place du programme extérieur, l'Académie entendait ainsi apporter sa contribution au développement en assurant dans des pays du tiers monde des formations s'adressant à de jeunes universitaires ou à de jeunes diplomates pouvant difficilement se rendre à La Haye pour les sessions d'été. Ces étudiants trouvaient ainsi, dans leur région d'appartenance, le moyen de bénéficier de l'enseignement de professeurs et praticiens de haut niveau, dispensant des cours et des séminaires généralement sur des sujets d'un intérêt particulier pour la zone géographique dans laquelle se tenait la session.

En dépit des évolutions géopolitiques survenues depuis lors, ce programme a continué à être organisé et remporte toujours un vif succès dans les pays visités par l'Académie. Ils sont un moyen, non seulement de développer la connaissance du droit international et de mettre en exergue les principaux traits de la politique juridique dans des domaines donnés, mais aussi, par la manière dont ils sont organisés de favoriser la connaissance mutuelle des auditeurs des pays de la zone. L'enseignement est en effet interactif et vise à favoriser le dialogue et la discussion qui sont également assurés dans des cadres informels, à l'occasion de repas, rencontres, visites et conférences.

Le programme extérieur s'adresse à une vingtaine d'auditeurs en provenance des pays de la région dont le voyage est financé par l'Académie et l'hébergement par le gouvernement de l'Etat hôte. Se joignent à eux en nombre à peu près égal des ressortissants de ce dernier. En 2005, il a été organisé à Lima (Pérou), en 2006 à Addis-Abeba, Ethiopie (à l'invitation de l'Union africaine), en 2008 à Santo Domingo (République dominicaine)

Le programme de perfectionnement

Ce programme a été lancé pour la première fois en 2004 grâce à une subvention du Gouvernement français, puis a été à nouveau organisé en 2006 avec la même aide à laquelle s'est ajoutée celle du Gouvernement suisse. Il consiste en des séminaires de remise à niveau des connaissances et d'information sur les transformations survenues en droit international au cours des années récentes, s'adressant à des fonctionnaires, diplomates, magistrats ou praticiens qui ont, dans les années passées, reçu une formation juridique nécessitant d'être mise à jour ou qui éprouvent le besoin d'avoir une vue plus distanciée et plus réfléchie sur le droit international susceptible de les aider dans leur activité professionnelle. Ce programme leur permet aussi de marquer une « pause » dans l'action professionnelle, favorable à la réflexion.

Les participants, au nombre d'environ 25 sont réunis pendant environ deux semaines au Palais de la Paix à La Haye au cours desquelles un programme intensif de séminaires, conférences, rencontres et visites d'institutions est organisé à leur intention selon un rythme soutenu.

Les Colloques de l'Académie

Ils réunissent, dans le cadre d'un groupe restreint de réflexion les spécialistes du sujet étudié, venus de différents pays du monde. Leur intérêt principal, outre de permettre de se rencontrer à des universitaires, diplomates et praticiens ayant en commun un intérêt et une compétence sur un thème déterminé, est de donner lieu à une publication d'un haut niveau scientifique, dans la collection « Les livres de droit de l'Académie ». Ils portent sur des sujets nombreux et variés : *Les accords de commerce international, les aspects juridiques de l'intégration économique, le droit à la santé en tant que droit de l'homme, le droit au développement au plan international, le nouvel ordre économique international. Aspects commerciaux, technologiques et culturels. La gestion des ressources pour l'Humanité : le droit de la mer. Le règlement des différends sur les nouvelles ressources naturelles. L'avenir du droit international dans un monde multiculturel. L'avenir du droit international de l'environnement. L'adaptation des structures et méthodes des Nations Unies. Le règlement pacifique des différends internationaux en Europe : perspectives d'avenir. Le développement du rôle du Conseil de Sécurité. La convention sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques : une percée dans l'entreprise multilatérale du désarmement. Actualité de la Conférence de La Haye de 1907(Deuxième Conférence de la paix.)*

Les *colloques* organisés dans les années passées et dont la tenue se poursuit selon les formes décrites ci-dessus sont eux aussi publiés dans la même série « Les livres de droit de l'Académie » (Liste disponible sur le site www.hagueacademy.nl)

Cours en 2008

Le 7 juillet 2008, 85 ans après que le premier cours a eu lieu, se tiendront dans le nouveau bâtiment de l'Académie de La Haye situé dans les jardins du Palais de la Paix, les deux sessions annuelles de l'Académie de droit international de La Haye en droit international privé et public.

La première période qui se déroulera du 7 au 25 juillet avec la contribution de professeurs venant du monde entier, portera sur le droit international privé. Les cours de droit international public auront lieu* lors de la deuxième période, du 28 juillet au 15 août et porteront sur des sujets tels que le droit international humanitaire, les formes contemporaines de l'esclavage et les règlements des litiges.